

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

# MAIGNELAY-MONTIGNY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

23

### OBJET

Remise de récompenses

Date de la convocation : 02 /06 /23

#### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, M. VAUCHELLE Patrick et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

#### Absents représentés :

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.  
M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre  
Mme DELPLANQUE Sophie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.  
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick

Secrétaire : Mme BOUCHART Carine

Nombre de votes pour : 23  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,  
VU la délibération n° 7a en date du 27 mars 2023 portant sur le vote du budget primitif 2023

CONSIDERANT les remises de récompenses effectuées chaque année par M. le Maire aux récipiendaires d'un diplôme national avec la mention très bien.

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 150 € à :

- Soriane BOULEAU BUREAU
- Florent VAUCHELLE
- Axel MALHEIRO
- 

PRECISE que les crédits sont ouverts à l'article 6513 du BP 2023

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.  
Extrait certifié conforme

Le Maire,

Denis FLOUR



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 060-216003715-20230609-12JUIIN23\_02-DE